



COVID-19 : de nouvelles mesures pour faire face et la pandémie
et assurer la continuité du service

Communiqué

Poitiers, le 13 mars 2020

Bruno BELIN, Président du Département de la Vienne, a réuni ce matin une cellule opérationnelle COVID-19 rassemblant des Conseillers Départementaux et cadres dirigeants de la collectivité concernés par les secteurs de l'éducation, du médico-social, des personnels, Marie-Jeanne BELLAMY, Présidente du SDIS 86 et le Colonel Matthieu MAIRESSE, directeur du SDIS 86.

Compte tenu des consignes données par le Président de la République hier soir lors de son allocution à la nation, «*le Département s'associe à la démarche de mobilisation nationale de protection des populations et met en place de nouvelles mesures exemplaires et cohérentes pour faire face à cette pandémie et assurer la continuité du service* » explique Bruno BELIN.

En conséquence, les mesures suivantes s'appliquent jusqu'au 18 avril :

- Toutes les réunions, rassemblements et événements qui ne sont pas indispensables sont annulés.
- Les accueils du Département (Hôtel du Département à Poitiers, Direction Générale Adjointe des Solidarités à Beaulieu, Maisons des Solidarités, Maison des Services Départementaux à Montmorillon, Archives Départementales, Bibliothèque Départementale, Subdivisions de la Direction des Routes sur l'ensemble du département, antennes de Chauvigny et Châtelleraut...) et celui de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sont fermés à compter du lundi 16 mars.
- Un accueil téléphonique sera opérationnel afin d'apporter des réponses et traiter les cas les plus urgents (05 49 55 66 00 pour l'Hôtel du Département et 05 49 45 90 45 pour les Solidarités). Toutefois, un accueil physique spécifique individualisé sera assuré pour les Mineurs Non Accompagnés.
- Les visites à domicile pour les personnels de l'action sociale en relation avec le public sont suspendues (Personnes Agées, PMI). Seules certaines visites à titre dérogatoire seront

autorisées ainsi que les interventions requises dans le cadre de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

- Pour les agents de la collectivité et en fonction du plan de continuité de service établi, le télétravail est privilégié, avec une priorité pour les parents d'enfants de moins de 16 ans. Ces agents seront mobilisables à tout moment pour répondre à la sollicitation éventuelle de leur Direction.
- Le médecin de prévention validera le maintien à domicile des personnels qui présentent des pathologies.
- Les stagiaires actuellement accueillis au sein du Département ne pourront être présents au sein des Directions à compter de lundi 16 mars.
- Compte tenu de la fermeture de tous les établissements de formation à compter de lundi (écoles, collèges, lycées, MFR...) le transport des élèves en situation de handicap sera suspendu.

Bruno BELIN a annoncé la participation du Département lundi 16 mars à la première réunion du Centre Opérationnel Départemental (COD) mis en place par Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne, avec tous les acteurs de la sécurité civile, police et gendarmerie nationales et les Services de l'Etat.

Contact presse Département de la Vienne :

Virginie SAINT-FAUST

05 49 55 66 73/ 06 99 78 45 44

vsaintfaust@departement86.fr